



La liste des exigences légales, réglementa

Création d'une Structure de Santé
Exercice du Médecin Prestataire
Personnel/Employés
Produits & Services Fournis
Relations avec les Prestataires
Relations avec lesClients

Exigences applicables et autres exigences applicables aux produits ou services fournis

Autorisation du Ministre chargé de la Santé publique. (Cf.: art. 1er Décret n°77-745 du 20 septembre 1977 portant réglementation des cliniques privées)

- 1° Etre titulaire soit du diplôme d'État sénégalais de docteur en médecine, soit d'un diplôme étranger reconnu équivalent en application des dispositions en vigueur en matière d'enseignement supérieur;
- 2° Etre de nationalité sénégalaise ou ressortissant d'un État ayant passé avec le Sénégal une convention impliquant le droit d'établissement au Sénégal des médecins nationaux du dit État ;
- 3° Etre inscrit au tableau de l'Ordre des médecins.
- 4° Convention de prestation approuvée par le Ministre chargé de la Santé publique après avis du conseil de l'Ordre. Cette exigence ne s'applique aux cliniques d'accouchement dirigées par un médecin à temps complet (Cf.: art. 1er Loi n°66-069 du 4 juillet 1966 relative à l'exercice de la médecine et à l'ordre des médecins; art. 12 Décret n°77-745 du 20 septembre 1977).

Exigence d'effectif minimum en fonction de la nature de la clinique et du nbre de lits
Code du travail

- | | |
|---|----|
| 1° Couverture médicale correcte et permanente | 2° |
| Disposer d'un équipement médical et de chambres répondant aux normes fixées par le Décret n°77-745 du 20 septembre 1977 | |

- 1° Dispositions pertinentes du Décret n°77-745 du 20 septembre 1977
- 2° Dispositions pertinentes du Code des obligations civiles et commerciales
- 3° Termes et conditions des contrats signés

- 1° Exigences du Code de déontologie médicale institué par le Décret n°67-147 du 10 février 1967 : respect de la vie privée, égalité de traitement, secret professionnel, surveillance des patients, etc.
- 2° Exigences de la Charte interne du client/CDP : protection de disposition des données personnelles, des images, etc...

